

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MARNE ET CHANTEREINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués en séance le 15 octobre 2015, se sont réunis au siège de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, sous la présidence de M. Jean-Pierre NOYELLES.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la ville de Brou sur Chantereine :

M. Antonio De Carvalho, Mmes Marie-Hélène Gervais et Nathalie Desrousseaux.

Pour la ville de Chelles :

Mme Colette Boissot, M. François-Xavier Binvel, Mme Claudine Thomas, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, M. Pierre Barban, Mmes Audrey Duchesne, Michèle Dengreville, Nicole Saunier et M. Christian Quantin.

Pour la ville de Courtry :

MM. Xavier Vanderbise, Jacqui Cuisinier, Mme Marie-Dominique Giancesin, M. Dominique Civeyrac et Mme Carole Mamane.

Pour la ville de Vaires-sur-Marne :

M. Philippe Vincent, Mmes Monique Coulais et Isabelle Recio, M. Jean-Louis Guillaume, Mme Lydie Morin, M. Jean-Paul Bourre, Mme Claudine Lefèvre et M. Philippe Tabary.

ETAIENT ABSENTS : M. Frédéric Gillet, Mme Isabelle Mourot, M. Mornelys Lorrier, M. Patrice Pageot, Mme Catherine Morio, Mme Isabelle Guilloteau, M. Emeric Bréhier, M. Alain Tapprest, M. Jean-Luc Pilard et M. Yannick Marquis.

ETAIENT EXCUSES : M. Guillaume Segala et Mme Lydie Autreux.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Brice Rabaste à Mme Colette Boissot,
M. Alain Mamou à Mme Claudine Thomas,
Mme Dominique Dufour à Mme Carole Mamane.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Monique Coulais.

Conseil communautaire du 21 octobre 2015

Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **ADOPTÉ** la décision modificative de crédits n°2 du Budget principal - exercice 2015, qui s'équilibre (unanimité : 29 pour et 1 abstention) ;
- **ADHÉRÉ** au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, **APPROUVÉ** les statuts dudit Syndicat, **DÉSIGNÉ** en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération, Monsieur Philippe TABARY, en tant que délégué titulaire, et Madame Colette BOISSOT, en tant que déléguée suppléante, pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique (unanimité : 26 pour et 4 abstentions).

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.